

**FORMATION CONTINUE  
VALIDATION DES ACQUIS ET APPRENTISSAGE**

## FORMATION PONCTUELLE

Les 17, 18, 30 juin, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> juillet 2021

Volume horaire total : 35h

## INTERVENANTS

Emilie Debaets, Maître de conférences

Jessica Eynard, Maître de conférences

Benjamin Béniféi, Sopra Steria

Jean-Philippe Cassard, Sopra Steria

Marine de la Clergerie, Avocate,

Fabien Crozet, DPO Consulting

Brian Galland, Sopra Steria

Benjamin Laroche, Senior Data Protection  
Specialist Airbus Group

Andrea Martelletti, SRC Solution

## ORGANISATION

La formation se déroule à l'Université  
Toulouse 1 Capitole, Manufacture des  
Tabacs, Bâtiment Q.

21, allée de Brienne, 31000 Toulouse

## TARIFS 2020/2021

2000 € (somme non assujettie à la TVA)

## INSCRIPTION & CONTACT

En ligne :

<https://www.ut-capitole.fr/formponct>

Ou auprès de Patricia ASPART

Tél : 05 61 12 88 38

Mail : fcjuris@ut-capitole.fr



## OBJECTIF

- Préparer la certification DPO



## PUBLICS

- Toute personne souhaitant obtenir la certification des compétences DPO.



## PROGRAMME

### 17 juin (7h) : Cadre général

Panorama théorique du cadre légal (champ d'application, acteurs, obligations, droits et responsabilité)

### 18 juin (7h) : Etablissement du registre de traitements

- Processus de création d'un registre
- Matérialisation d'un registre
- Focus sur les entrées d'un registre

### 30 juin (7h) : Réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données

- La PIA : avant, pendant, après
- Focus sur l'écosystème entourant l'analyse d'impact (acteurs impliqués, rôle de chacun, ...) les outils de sa réalisation, les points incontournables, les méthodes d'évaluation des risques, les mesures à mettre en œuvre

### 1<sup>er</sup> juillet (7h) : Accountability. Accompagnement et sanctions

- Notion d'accountability et implémentation des principes de privacy by Design et by Default
- Le positionnement de la CNIL, entre accompagnement et répression

### 2 juillet (4h) : Sécurité et durée de conservation

- Principales mesures à implémenter
- La notification des violations de données à caractère personnel
- La détermination de la durée de conservation des données à caractère personnel

### 2 juillet (3h) : Entraînement certification